

Plan gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments : une priorité nationale qui appelle l'exemplarité de l'Etat et des collectivités

Enfin un plan gouvernemental qui aborde la problématique de la rénovation énergétique des bâtiments de manière globale !

En déclarant la rénovation énergétique des bâtiments « priorité nationale », l'État doit montrer l'exemple et entraîner, en les accompagnant, les territoires pour permettre la massification des rénovations énergétiques du parc de bâtiments publics.

Le SERCE se félicite de l'initiative du gouvernement dont le plan repose en grande partie sur l'exemplarité de l'Etat. Non seulement 25 % du parc immobilier de l'État devrait être rénové au cours des 5 prochaines années, mais encore davantage de communes pourront investir en faveur de la performance énergétique de leurs bâtiments, grâce aux dispositifs de soutien (CPE, aides, prêts bonifiés).

La performance énergétique, un investissement rentable et vertueux

Le SERCE rejoint l'analyse du gouvernement qui estime que des économies d'énergies importantes peuvent être réalisées sur l'ensemble du parc en agissant sur les systèmes et les équipements. Leur pilotage et les opérations de maintenance qui leur sont associées, permettent de pérenniser la performance énergétique des bâtiments dans le temps. Une position que conforte le rapport annuel sur l'efficacité énergétique récemment publié par l'IEA¹, qui révèle « un potentiel énorme d'économies d'énergies » à réaliser dans les bâtiments grâce au déploiement d'équipements performants.

Les Contrats de Performance Énergétique : la garantie du niveau de performance dans la durée

Le SERCE est favorable au dispositif préconisé par l'Office Statistique européen Eurostat consistant à ne pas intégrer dans le calcul de la dette des collectivités un investissement réalisé par le biais d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE). Cette mesure, dont souhaite s'inspirer le gouvernement, permettrait à l'État et aux collectivités territoriales de recourir plus largement aux CPE.

D'après les premiers résultats de l'Observatoire des Contrats de Performance Énergétique (OCPE)², les CPE portant sur les systèmes présentent des coûts très abordables et permettent néanmoins aux entreprises de services à l'énergie de s'engager sur un niveau de réduction des consommations d'énergie de l'ordre de 20 à 30 % en moyenne, pour des temps de retours sur investissement majoritairement inférieurs à 10 ans.

Le SERCE rappelle que l'engagement de performance peut être également associé à d'autres formes contractuelles, en particulier dans le cadre de contrats d'exploitation-maintenance, davantage adaptés à des projets de moindre envergure.

Concertation et vigilance

Le SERCE reste néanmoins attentif et entend participer à la concertation ouverte par le gouvernement jusqu'à fin janvier 2018. Il demande la publication rapide du tant attendu « décret tertiaire » pour enfin amorcer concrètement les ambitions françaises de transition énergétique.

.../...

¹ IEA : International Energy Agency / Agence Internationale de l'Énergie :
http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/Energy_Efficiency_2017.pdf

² <http://www.cstb.fr/assets/documents/ocpe-chiffres-cles-novembre-2017-fr-291117.pdf>

Contact presse : Marielle MOURGUES - m.mourgues@serce.fr – 01 47 20 69 45

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique, réunit 260 entreprises (PME et grandes entreprises de la profession) réparties sur plus de 900 sites en France. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication.

Acteurs clés de la transition énergétique, elles maîtrisent la conception, réalisation, maintenance des projets d'amélioration de la performance des bâtiments. Intégrateurs multi-techniques, elles proposent les technologies les mieux adaptées pour garantir dans la durée les économies d'énergie des bâtiments et faciliter leur gestion, en fonction des usages. Leur capacité à innover dans le "smart" favorise les échanges entre les bâtiments et quartiers, entre la ville et les réseaux (énergie, éclairage public, éco-mobilité...).

Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).

Chiffres clés : CA France 2016 : 17,1 milliards d'euros ; 135 000 salariés.
